



Au cœur des déchets

Il y a quelques années, les bacs d'ordures ménagères ont été installés par la Communauté de Communes « Cœur du Poitou » près des habitations, afin de permettre aux habitants de **déposer rapidement et sans contrainte les déchets qu'ils produisent chez eux.**

Cependant, ces bacs ne sont présents que pour les déchets dits « quotidiens », de faible volume et non recyclables.

Chaque bac est dimensionné afin que chaque habitant concerné par le bac puisse avoir à sa disposition un volume de 35 litres par semaine. Cette moyenne varie bien évidemment en fonction de chacun mais c'est en respectant ceci, qu'il est possible pour chacun d'entre nous, d'avoir un lieu propre et disponible.

Trop souvent, des objets volumineux non recyclables (moquettes, coussins...) **ou des objets recyclables** (emballages, cartons, appareils électroniques, déchets alimentaires, gravats, pelouse...) **sont retrouvés dans les bacs d'ordures ménagères.** Non seulement ces déchets sont trop volumineux et satureront rapidement le bac empêchant les autres usagers de déposer leurs déchets, **mais en plus ils coûtent très cher à la collectivité.**

Les habitants de Cœur du Poitou déposent environ 2 200 tonnes d'ordures ménagères, chaque année. Si tout le monde respectait les consignes de tri, ce chiffre tomberait à 1 100 tonnes, **soit la moitié.** Lorsque l'on sait qu'une tonne d'ordures ménagères coûte 220 €, on se rend rapidement compte de l'importance de bien trier...

Si vous avez des questions sur les gestes de tri ou sur tout autre aspect en rapport avec les déchets, vous pouvez **contacter la CDC au 05.49.07.78.42.** Si besoin, des agents se déplaceront chez vous pour vous expliquer tout, bien en détail et vous aider à mieux vous organiser pour vous faciliter les gestes de tri.



Terre Saine, votre commune et vous.

Comment jardiner sans pesticides ?

Le saviez-vous ?

Terre Saine est une charte qui vise essentiellement à supprimer les pratiques chimiques relatives à l'entretien des espaces publics.

Vous rêvez d'un jardin aux allures de professionnel sans pesticides ? Marre de polluer les cours d'eau et les nappes phréatiques ? Assez de respirer l'odeur de produits chimiques ? Envie de produire des légumes et des fruits sains, sans trace de traitement ? **C'est possible !**

Un livret a été conçu pour vous guider dans vos démarches, il vous aidera à apprendre comment désherber sans pesticides, comment lutter contre les ravageurs et les maladies, etc...

Le livret complet est disponible gratuitement à la mairie.

Pour info, à la date du 16 juin, 358 communes de l'ex-région « Poitou-Charentes » étaient signataires de la charte Terre Saine « Votre commune sans pesticide » et 21 communes, dont Chef-Boutonne, ont 3 papillons.

Un site à consulter pour plus d'infos :
www.terresaine-poitou-charentes.fr



L'invitation à Artenetra

Les estivales Artenetra auront lieu du 19 juillet au 5 août 2016 avec 19 concerts et 6 Master-classes. **Le mercredi 3 août à 20h30 dans l'église Notre-Dame** de Chef-Boutonne un voyage musical, qui va de Jean-Sébastien Bach à la musique populaire espagnole, vous est proposé. Les artistes sont le flûtiste **Jean-Noël Bonmort**, enfant du pays et directeur de l'Académie musicale "La flûte traversière" et piccolo-solo de la Garde Républicaine, le hautboïste **David Walter**, professeur au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris (CNSM) et lauréat de prix internationaux, la pianiste **Marta Godeny**, également au CNSM de Paris et le violoncelliste **Romain Garioud**, lauréat de prix internationaux, dont le concours Rostropovitch.

Pour en savoir plus : www.artenetra.com



4ème réunion de quartier

Comme annoncé précédemment, nous souhaitons organiser deux réunions de quartier par an (printemps et automne). La prochaine est programmée **le samedi 9 juillet. Rendez-vous à la Tête Noire à 14h30.**

Ces rencontres se font sous forme itinérante de manière à ce que les riverains puissent directement faire part aux élus présents de leurs remarques, demandes ou suggestions...

Le tracé du parcours : route de Sauzé-Vaussais, rue Robert Béchade, rue des Seillon, rue et place Paul Perrain.

PASS'SPORT LOISIRS : une aide proposée par le CCAS

L'aide appelée **Pass'Sport Loisirs** qui s'était enrichie en 2015, est reconduite **pour l'année scolaire 2016-2017.**

Elle offre aux enfants des familles entrant dans les critères de ressources applicables, une participation aux activités sportives ou de loisirs.

Outre les sports connus, comme le football, l'équitation, le tennis et le judo entre autres, mais aussi la pêche (rivière et étang de Chef-Boutonne) et le djembé, pour la première fois **pour la rentrée 2016 à venir, le cirque est ajouté.** De plus, l'abonnement à l'Ecole des Loisirs est reconduit, cet avantage est cumulable avec les inscriptions aux autres activités.

Le montant des aides offre une réduction de 30 à 60 € par enfant sur les inscriptions et l'abonnement.

La lecture du présent article vous intéresse et vous concerne ?

Un document a été tout récemment distribué aux enfants à l'école. Munissez-vous en pour approfondir les conditions d'accès ou vous inscrire auprès du CCAS de Chef-Boutonne qui vous informera sur les plafonds de ressources et/ou montants des réductions applicables à votre situation. Au cas où vous n'auriez pas eu ce document, il est disponible à la mairie.

Contact : Maryse Cornette au 05 49 29 80 04.



Horaires d'été et toujours des expositions

Durant la haute saison (juillet et août), nous vous rappelons que le château de Javarzay est **ouvert pour les visites 7/7 jours, de 10h à 12h et de 15h à 18h.**

Du côté des expositions, **du 6 au 21 août**, deux expositions artistiques auront lieu. Ce seront **Nathalie Gaudin**, qui travaille la ferraille en récupération et **Michel Skupien**, passionné de ferronnerie, de lieux et de lumières à apprivoiser et qui peint le travail du fer ainsi que des paysages bucoliques et maritimes, que nous aurons le privilège d'accueillir.

Puis, trois artistes exposeront **du 25 août au 11 septembre** : **Dominique Bauruel** qui à travers sa peinture et ses trompe l'oeil, rend l'éphémère éternel, **Evelyne Bistsch** dont le pinceau coloré l'a ouverte à tous les styles et **ERDRAC** dont les aquarelles, les huiles et pastels fêtent son amour de la mer.

Vous trouverez les détails de ces expositions sur le dépliant « Expo château » disponible principalement au château et à la mairie.



4 possibilités de vous baigner en soirée ...

Les travaux nécessaires à la réfection du carrelage du fond du bassin ont retardé l'ouverture de la piscine initialement prévue le 23 mai.

Celle-ci a eu lieu le 15 juin.

Les horaires sont les suivants, **du 4 juillet au 28 août** :

Mardi et dimanche de 10h30 à 12h15 et de 15h à 19h ;

Mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 15h à 19h ;

Fermeture tous les lundis.

D'autre part, **quatre soirées nocturnes sont programmées : les vendredis 8 et 22 juillet, ainsi que les vendredis 5 et 19 août jusqu'à 22h.**

Le moment est venu de ressortir maillots, serviettes, tongs et crèmes solaires !

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter le SMP (Syndicat Mellois des Piscines) au 05.49.27.32.52 ou piscines@paysmellois.org

Des horaires d'été, aussi à l'étang...

Vous avez du temps libre? Pourquoi ne pas aller à la pêche à l'étang et profiter des beaux jours et des amplitudes horaires plus importantes pendant ces deux mois d'été et cela, jusqu'au 4 septembre inclus. Pendant cette période, l'étang est ouvert à la pêche tous les jours, de 7 à 23 heures. Il existe des **cartes annuelles mais aussi journalières**. Ces cartes sont en vente chez les différents dépositaires : Boulangerie Maitre, Boulangerie Vacher, Fleury Alain, Le Sèvre et Mag'Presse ainsi qu'à la mairie. **Le règlement est consultable** sur les panneaux d'affichage à l'étang et à la mairie ainsi que sur le site internet de la commune : www.chef-boutonne.fr



En cas de canicule...

Si vous êtes isolé(e) cet été **en période de canicule**, nous pensons à vous et sommes à vos côtés.

Un registre est ouvert à la mairie, qui permet de vous recenser si vous en faites la demande, parce que vous êtes une personne âgée de plus de 65 ans et /ou handicapée et que vous êtes isolé(e). Ce registre nominatif permettra en cas de canicule et de déclenchement d'un plan d'alerte et d'urgence nationales (plan canicule), de prendre contact avec vous périodiquement, afin de vous apporter conseils et assistance dont vous pourriez avoir besoin. **Ce registre conserve un caractère confidentiel**. Il ne pourra être communiqué qu'à Monsieur le Préfet, s'il le demande. Si vous souhaitez donc être inscrit(e) sur ce registre, **appelez vous-même ou faites appeler** par une tierce personne que vous connaissez, la mairie au 05 49 29 80 04. Vous recevrez à votre adresse et sous 8 jours, un accusé de réception validant votre inscription sur la liste.

Rappel : **ce dispositif existe aussi en cas de grands froids.**

Souvenez-vous donc de ces éléments lorsque la situation le justifie.



Deux avantages à ne pas oublier

Nous faisons cette année encore, un petit rappel relatif à la reconduction sans changement, de deux aides que vous connaissez bien maintenant.

L'aide « PISCINE » : elle correspond à **10 entrées gratuites** pour les enfants jusqu'à l'âge de 16 ans inclus, sous condition de ressources inchangées par rapport à 2015-2016, gratuité aussi pour un parent accompagnateur d'un enfant de moins de 10 ans, **valable du 6 juillet au 28 août 2016.**

L'aide « CINEMA » : elle est menée en partenariat avec l'association Ciné-Chef. Le but est de permettre aux enfants de voir des films dont la programmation est adaptée au jeune public (y compris en 3 D), surtout durant les vacances scolaires. Elle offre **4 places gratuites** par enfant (jusqu'à l'âge de 16 ans inclus), sous condition de ressources inchangées par rapport à 2015-2016, gratuité pour un parent accompagnateur d'un enfant de moins de 10 ans, et valable **pour la période du 1^{er} août 2016 au 30 juin 2017.**

Vous souhaitez **en savoir plus ou vous inscrire** et en bénéficier ? Contactez rapidement le **CCAS au 05 49 29 80 04.**



Promenades, Découvertes et Maisons Fleuries

Sur le Couleur à la Une du mois de mai, nous vous faisons part du thème du concours photos 2016 : **« Promenades et découvertes Chef-Boutonnaises »**. Il vous reste encore quelques semaines pour déposer vos clichés à la mairie, **la date limite étant le 11 juillet**. A la suite de quoi, vos photos seront exposées dans le hall d'entrée de la mairie où chacun pourra venir les admirer et voter.

Les fleurs sont également mises à l'honneur car parallèlement au concours photos, celui des **Maisons Fleuries** est reconduit cette année. Un jury d'élus parcourra les rues de notre commune par 2 fois cet été, pour identifier les maisons avantageusement fleuries et visibles de la voie publique. Nous vous invitons à fleurir vos façades, balcons et jardins pour le plaisir de tous.

Une cérémonie récompensant les lauréats de ces 2 concours aura lieu à la rentrée.

Vous trouverez les **règlements** et les **formulaire d'inscription** à la mairie ou sur www.chef-boutonne.fr

Les facteurs vous en seront reconnaissants

Votre boîte aux lettres est aux normes? Une boîte aux lettres normalisée rend plus facile la distribution du courrier et en plus, on n'a pas besoin de se déplacer au bureau de Poste pour récupérer les petits colis. Pour qu'une boîte aux lettres soit aux normes, elle doit être du bon format avec une fente adéquate, bien identifiée et avec une serrure compatible, permettant au facteur d'y déposer des objets. On peut acquérir une telle boîte sans difficulté dans nos commerces locaux.



Une nouvelle activité, en septembre

Un atelier peinture-dessin pour adultes et enfants ouvrira ses portes à Chef-Boutonne à la rentrée prochaine. Il sera possible d'apprendre ou d'approfondir des techniques de peinture, aquarelle, pastel, acrylique, huile et des techniques de dessin. Pour les enfants, les ateliers seront tous les lundis de 17h à 18h30 et pour les adultes de 17h30 à 19h30. Les cours seront animés par Joëlle Poret, artiste-peintre et dessinatrice. Pour vous inscrire, merci de bien vouloir vous adresser au 06.67.06.56.78 ou association.garance@hotmail.fr

La March'Avec de Marchavec

L'association Marchavec organise le samedi 9 juillet, « La March'Avec », une marche semi-nocturne et gourmande. Deux parcours, l'un de 7 et l'autre de 12 kilomètres vous seront proposés. L'accueil sera assuré à partir de 17h au stade de Gournay et le départ est prévu à 18h. Munissez-vous d'une lampe torche, d'un gilet jaune ainsi que de couverts.

Inscriptions au 05.49.07.18.90 ou info@marchavec.fr



Infos municipales

- Depuis fin juin, pour compléter celle de la commune de Chef-Boutonne, la médiathèque Marguerite Gurgand et le château de Javarzay ont désormais respectivement chacun leurs pages Facebook. N'hésitez pas à les consulter et à partager les informations.
- La mairie sera exceptionnellement fermée le vendredi 15 juillet.

Festifété

L'association Surfin'Boutonne renouvelle l'organisation de concerts, cet été, Place Cail. Le 13 Juillet avec MGS (Boogie) et le 14 Août avec SPECTRUM (Rock). Concerts gratuits.



Une vigne au Château de Javarzay ?

Non, il n'y a pas de vigne au château de Javarzay mais le nouveau spectacle théâtral des « Amis du Château » qui se tiendra au mois de juillet. « Les filles du maître de chai », adaptation du roman de Jacqueline Cauët présente la vigne du Bordelais, les vendanges, les conflits familiaux, les intrigues amoureuses et les tragédies des années 1920 à 1945. La troupe des Amis du Château va faire vivre ce roman dans le cadre du château de Javarzay. Les mise en scène, son et lumière sont assurés par des professionnels, un spectacle magnifique vous attend. Les dates des représentations sont les 15, 16, 21, 22, 23, 24, 28, 29, 30 et 31 juillet. Début du spectacle à 22h.

Réservations au 05 49 29 86 31 à partir du 1er juillet.

Un barbecue, Place Cail ? Pour la 2ème année, le Comité des Fêtes organise un barbecue dansant, Place Cail, le samedi 6 août à partir de 19h.

Réservations obligatoires.
Renseignements au 06 43 83 73 07.



Plus de 170 ans à Chef-Boutonne

Installée depuis 1843, la « Communauté des Filles de la Charité du Sacré Cœur de Jésus » va quitter notre commune fin juillet, avec le départ des deux dernières sœurs. Pendant toutes ces années, environ 160 religieuses se sont succédé et ont œuvré auprès des plus vulnérables. Qu'elles en soient chaleureusement remerciées.

Un nom pour notre future Communauté de Communes

Au 1er janvier 2017, les 4 Communautés de Communes actuelles (cantonale de Celles-sur-Belle, du Mellois, Val de Boutonne et Coeur du Poitou) formeront une seule et même Communauté de Communes.

Fin 2016, les conseillers communaux choisiront un nom pour cette nouvelle CDC, selon les critères suivants :

- Le nom doit être court ;
- Permettre de nommer aisément les habitants ;
- Facile à prononcer ;
- Localiser le territoire concerné ;
- Être fédérateur ;
- Être identitaire ;
- Rayonner hors territoire.

Votre participation pourra permettre aux conseillers de se déterminer parmi les choix proposés. Il est précisé que la décision finale reviendra aux seuls conseillers. Nous vous invitons à retourner le bulletin ci-dessous avant le 31 juillet avec une ou plusieurs propositions de noms, par courrier ou par e-mail à coeurdupoitou@paysmellois.org

Nom / Prénom :
Commune :
Choix de nom 1 :
Choix de nom 2 :
Choix de nom 3 :

Et du côté du sport !!!

Cette fin de saison a été ponctuée par des faits marquants. Tout d'abord pour le foot, l'équipe 1ère du FCB est allée jusqu'à la finale de la Coupe des Deux-Sèvres. Pour la pétanque, Sylvie Rejasse est devenue vice-championne de la Ligue Poitou-Charentes. Quant au judo, Romain Vidault est devenu champion régional dans sa catégorie (- de 60 kgs), un espoir pour le club, tout comme Léonie Faure, âgée de 17 ans qui a obtenu sa ceinture noire. Son coach qui est aussi son papa, était fier et ému de la lui remettre. Bravo à tous ces sportifs.

Couleur à la une est distribué tous les deux mois et vous donne rendez-vous au mois de septembre 2016. Il peut aussi être consulté sur le site internet communal : www.chef-boutonne.fr

Couleur à la une

N° 48
Juillet / Août 2016



« Se donner du mal pour les petites choses, c'est parvenir aux grandes avec le temps » **Samuel Becket**

« La ferme » devient « Salle Raymond Quiard »

Tout le monde connaît « la Ferme du château », cette salle de réception située dans le site du Château. Le nom, donné depuis sa création en 1988, semblait quelque peu inapproprié. Parallèlement, **la commune souhaitait rendre hommage à Raymond Quiard, Maire-adjoint** de 1983 à 1995, qui a contribué grandement à l'acquisition du château par la commune en 1982. Il a d'ailleurs été **Président des « Amis du Château »** pendant de nombreuses années. Aujourd'hui, en nommant cette salle du nom du premier président de cette association, la commune souhaite reconnaître le travail important qu'il a accompli durant toutes ces années.

Dorénavant, la dénomination « Ferme » n'existe plus. **Bienvenue à la « Salle Raymond Quiard ».**

La commune est homologable

La commune a décidé fin 2014 d'intégrer le réseau des « **Petites Cités de Caractère** ». Actuellement, 150 villes en France sont détentrices de cette marque, qui a pour objet de mieux reconnaître les villes ayant un patrimoine riche, disposant d'un accueil réel pour les touristes (restauration, hébergement...) et faisant preuve d'une volonté forte de valoriser la ville. **Chef-Boutonne a été reconnue éligible en mai 2015.** Après avoir déposé notre dossier de candidature, la commune a été **auditionnée le 18 mai** et a été reconnue « **homologable** ». Ce terme indique que nous intégrons le réseau mais que du travail reste à accomplir avant d'être homologués. Nous nous y attelons !

Une autorisation est indispensable

Une toiture à réhabiliter, un mur de clôture à construire, une façade à repeindre, des ouvertures à changer, voilà quelques exemples (non exhaustifs) de travaux que beaucoup de propriétaires entreprennent. Nous vous rappelons que ce genre de **travaux nécessite une autorisation** à travers une « **déclaration préalable** ». Avant même de déposer cette demande, vous pouvez interroger le service urbanisme à la mairie (Marie Biraud) qui saura vous conseiller.

Au-delà de l'aspect réglementaire, cette démarche vise à mieux intégrer chaque maison, donc chaque façade, dans la commune. Nous avons tous une responsabilité car le visage de notre commune est l'addition des façades, des clôtures qui jalonnent nos rues.

Le nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) que nous sommes en train d'élaborer et l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) que nous souhaitons adopter, seront des outils communs importants pour **mieux valoriser votre patrimoine, notre patrimoine.**



Festivités du 14 Juillet

Comme les années précédentes, la commune organise les festivités du 14 juillet **sur le site du château de Javarzay.**

A partir de 17h, les enfants pourront s'amuser sur des structures gonflables. Des tables et des bancs seront à disposition pour votre pique-nique en famille et /ou entre amis.

Comme par les années passées, la collectivité offrira le pain, le vin, l'eau et le tourteau fromager.

Tout cela sera accompagné d'une animation musicale et d'un bal, sans oublier, bien sûr, le feu d'artifice !!!



La découverte d'un patrimoine en une heure

Tous les jeudis d'été, le Pays d'Art et Histoire propose la découverte d'un patrimoine en une heure.

Le jeudi 4 août, c'est **la visite des Halles**, devenues par la suite, le Centre Culturel. **Les Halles**, cœur de vie du bourg, ont connu une évolution architecturale très particulière : de la cohue en pierre et bois aux halles de l'ère industrielle, en métal et verre... C'est toute une histoire, que l'exemple de Chef-Boutonne nous permet de parcourir, avec Delphine Palluault, guide conférencière et Christian Beaudoin, agent communal.

Rendez-vous Place Cail, devant les Halles, le jeudi 4 août à 18h.

Le plan Local d'Urbanisme (PLU) avance

Les orientations stratégiques du PLU ont été définies **pour la décennie à venir.**
Des panneaux les illustrant sont toujours consultables à la mairie.